



Édito



Début janvier 2016, Jean-Marc Lacave, PDG de Météo-France et Jean-Louis Plazy, président de l'AAM, ont signé la nouvelle convention par laquelle, pour les 3 années à venir (2016-2018), Météo-France apporte son soutien à l'AAM pour ses actions conduites pour la météorologie, notamment celles envers les jeunes scolaires (rencontre annuelle Météo-Espace, prix Patrick Brochet ...) et celles concernant la mémoire.

arc en ciel, votre revue, bénéficie de cette aide ; elle se veut être le reflet de l'activité de l'ensemble de l'association des anciens de la météo.

C'est ainsi que vous y trouvez les comptes rendus de ses diverses activités d'où, aussi, les comptes rendus des conférences, voyages, sorties et visites organisés par et pour les membres de l'AAM. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que ces activités ludiques sont autofinancées par les participants.

Concernant notre devoir de mémoire vis à vis des anciens, nous avons ouvert l'an dernier dans **arc en ciel** une rubrique spécifique "Souvenirs et Témoignages" dans laquelle, dans ce numéro, vous trouverez trois articles : un à partir d'une interview de Francis Puglièse, ancien technicien de la filière "instruments", un autre sur les vols d'observations effectués par des météos navigants avec le concours de pilotes de l'aviation civile et un troisième sur l'histoire du centre départemental de Vannes qui a fermé ses portes (il n'est pas le seul ...) en octobre 2015, histoire écrite par Jean-Paul Bénec'h, un ancien de ce centre.

Toujours dans le cadre de la mémoire, l'AAM a participé à la rédaction du livre intitulé *Entre pistes et nuages*, tome 2 de la mémoire des anciens de l'aviation civile et de la météorologie, ouvrages initiés par nos amis de l'ANAFACEM.

Dans de prochains **arc en ciel**, nous aurons l'occasion de revenir sur les travaux de la COP* 21 qui s'est tenue à Paris en décembre dernier et sur ses prolongements. Pour constater, par exemple, que l'accord unanime des états de la planète visant "à limiter à terme le réchauffement de la planète en deçà de 2°C et si possible en deçà de 1,5°C" est bien suivi d'effet.

Cet accord de Paris doit faire l'objet d'une signature officielle aux Nations Unies à New York le 22 avril. La COP 22, qui se réunira à Marrakech au Maroc du 7 au 18 novembre prochain, devrait, entre autres, faire le point sur les financements et les engagements des Etats signataires. Et, comme pour rappeler aux Etats qu'il devient urgent d'agir, au plan planétaire, l'année 2015 a été la plus chaude depuis le début des observations de la température à la surface du globe (voir article de Michel Beaurepaire page 12).

Bonne lecture à vous.

PIERRE CHAILLOT

* COP : conférence des parties ; chaque année, depuis la signature de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992, les 195 Etats signataires se réunissent pour définir ensemble des objectifs concrets de lutte contre les dérèglements climatiques.